



PROVINCE DE QUÉBEC
MRD DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN sd

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité,

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Romain, qui se tiendra **à 19h30 le 11 mars 2019** à la salle du conseil au 290 rue Principale, Saint-Romain, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure concernant :

Le lot 3 189 516 situé au 622 Route 263 appartenant à monsieur Maurice Fillion et à madame Monique Blanchette.

Cette demande a pour but de :

- Permettre le lotissement dudit lot afin de créer 4 nouveaux lots. Or un des lots devant servir de rue privée, contrevient à l'article 7.6 du Règlement de lotissement 2012-260 qui traite de la distance d'un lac ou d'un cours d'eau ;
- Autoriser le lotissement d'une rue privée, qui déroge à l'article 7.2 du Règlement de lotissement, traitant des opérations cadastrales permises en zone Vill-3.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toute personne intéressée qui désire s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Romain, ce 19^{ème} jour de février 2019.

Nicole Chicoine
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe